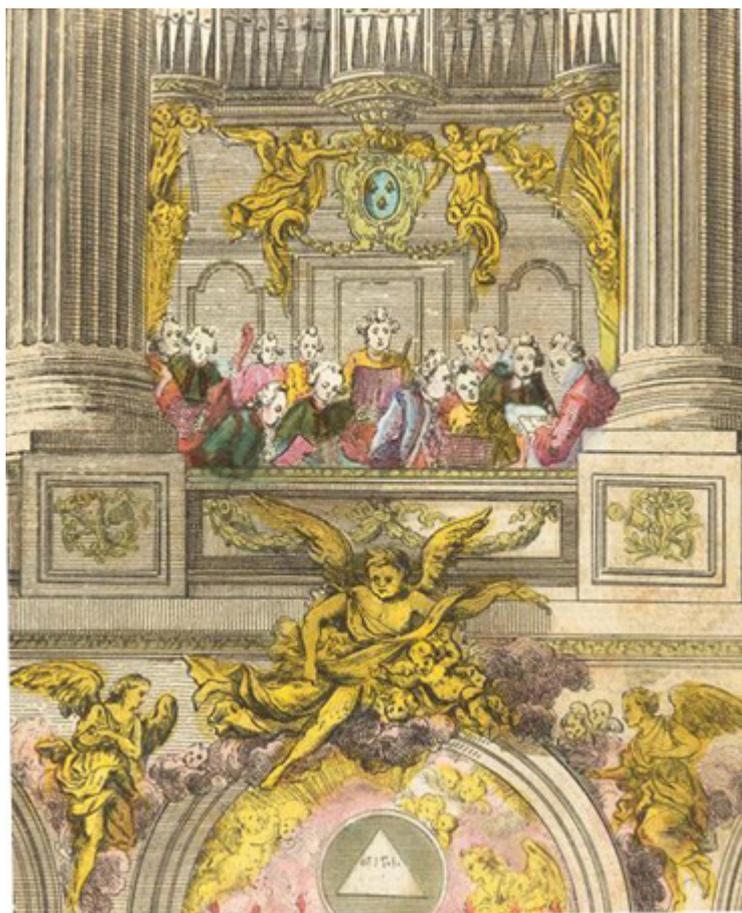


Les musiques d'apparat

contact : [Jean Duron](#)



Claude-Louis Desrais (1746-1816) Cérémonie du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette (détail) © RMN/ Château de Versailles

Dès le milieu du XVII^e siècle, les cérémonies religieuses de la Cour de France furent rehaussées de motets à grands effectifs composés sur des textes de psaumes, d'hymnes (*Te Deum*) ou sur de poésies néo-latines écrites notamment par Pierre Perrin. Ces œuvres d'un genre nouveau, réservées jusqu'alors à l'*extraordinaire* de la Cour où l'on réunissait tous les corps de musique, étaient toutefois exécutées, par manque de place, hors les palais de la couronne. Ce problème ayant été résolu du fait de l'installation de la Cour à Versailles en 1682, ces *grands motets* devinrent l'*ordinaire* de la Chapelle royale, par la volonté expresse du souverain. Peu à peu, ce genre s'exporta dans les grandes cathédrales du royaume pour les cérémonies les plus solennelles, puis dans les concerts organisés par les Académies (Strasbourg, Lyon, Aix-en-Provence) et, à partir de 1725, par le Concert Spirituel de Paris. Il perdura jusqu'à la Révolution. Les plus grands compositeurs français firent évoluer le *grand motet* tout au long de cette période : Lully, Du Mont, Campra, Rameau, Mondonville, Giroust et tant

d'autres encore, mais quelques étrangers aussi comme Telemann ou le padre Soler qui envoyèrent leurs œuvres au Concert Spirituel. Plus de vingt-cinq ans après les grands travaux réalisés sur le genre (catalogue du genre-1984, colloque-1986), et au moment où paraissait l'ouvrage de Thierry Favier sur le *grand motet* (Paris, Fayard, 2009), il a paru nécessaire de réinvestir ce domaine de recherche dans trois directions complémentaires :

- La rédaction d'un nouveau catalogue du *grand motet*, sur base de données, établi selon de nouvelles normes, avec un niveau de description très supérieur au précédent et enrichi de découvertes récentes, nouvelles attributions, index nombreux et variés...
 - Un colloque pluridisciplinaire, axé plus spécifiquement sur le XVIIe siècle et la création du genre du *grand motet* en France, replacée dans le contexte historique et politique européen.
 - Des travaux expérimentaux sur l'interprétation historique du grand motet : lieux, effectifs, dispositions, évolution... débouchant sur des concerts publics.
-